

EXTRAIT DE DELIBERATION N°3

CONSEIL ACADEMIQUE DU 5 DECEMBRE 2024

- Nombre de membres en exercice : 42
- Nombre de membres votants présents : 22
- Nombre de membres représentés : 4
- Quorum : 21

Relevé des délibérations du CAC du 03.10.2024

Les membres du Conseil Académique approuvent, à l'unanimité des votants, le relevé des délibérations du CAC du 3 octobre 2024 (Cf. annexe n°1).

↳ VOTE :

- **Non-participation au vote** : 0
- **Abstention** : 0
- **Suffrages exprimés** : 26
 - **Pour** : 26
 - **Contre** : 0

Fait à Besançon, le 5 décembre 2024

Professeur Pascal VAIRAC
Directeur de SUPMICROTECH-ENSMM





RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL ACADÉMIQUE DE SUPMICROTECH

Séance du jeudi 3 octobre 2024 – 13h30

• **Membres présents, excusés ou représentés :**

Cf. : liste d'émargement ci-après.

Remarques :

La séance est ouverte par le Directeur, du CAC.

Il salue M. Thierry Rigaud Directeur du collège doctoral d'UBFC, présent pour la séance en raison des points relatifs à l'École doctorale à l'ordre du jour. Cependant, le Directeur indique que, après vérification, l'approbation de ces points est du ressort de la Commission Recherche. Monsieur Rigaud confirme, mais précise que l'approbation appartient au CAC ou "instance équivalente". Le CAC plénier a donc le pouvoir de voter l'approbation d'un point portant sur l'École doctorale. Le cas s'est présenté pour l'UTBM et l'UBFC. Le Directeur adjoint à la recherche mentionne que l'UBFC a fait valider ce point par le CAC, ne possédant pas de CR. De même pour l'UTBM qui possède un Conseil scientifique. La réglementation indique clairement que l'autorité appartient "à la Commission recherche du CAC ou équivalent". Afin de respecter cette réglementation, et SUPMICROTECH ayant une CR, les délibérations relatives aux points traitant de l'École doctorale seront votées en CR. Cependant, il est demandé à M. Rigaud de présenter les éléments aux membres du CAC.

A titre d'information pour le CAC, M. Rigaud présente les points traitant du Conseil d'école doctorale, de l'approbation des candidatures des futurs Directeurs et de celles des spécialités du doctorat.

Il rappelle le contexte. Depuis que l'UB est sortie de l'UBFC, les accréditations des écoles doctorales ne peuvent plus être portées par UBFC. Chaque établissement, en fonction de ses spécialités de recherche, s'est donc vu co-accrédité pour une ou plusieurs écoles doctorales. En ce qui concerne SUPMICROTECH, l'ED SPIM sera accréditée par 4 établissements (UB, UFC, UTBM et SUPMICROTECH). Au niveau de SPIM, il faut que les nouveaux Directeurs d'ED soient désignés et que les spécialités de doctorat soient définies, conjointement avec les autres établissements co-accrédités. Cela signifie qu'une lettre commune, co-signée par tous les établissements, va être rédigée pour spécifier les nouveaux Directeurs désignés et les spécialités de l'ED.

Monsieur Rigaud présente le courrier du collège doctoral mentionnant les spécialités de l'ED SPIM (joint aux documents préparatoires). Les propositions présentées émanent du Conseil d'école doctorale. L'ED SPIM (n° 37) inclut les champs disciplinaires Physique, Sciences pour l'Ingénieur, Sciences et technologies de l'information et de la communication. Ces champs ont déjà été accrédités par le Ministère. Cette ED a souhaité de se structurer en spécialités, ce qui est demandé par la Ministère. La CR doit donner son avis sur les spécialités que l'ED souhaite faire remonter au Ministère. La liste des spécialités est décrite dans le courrier joint aux documents préparatoires. Monsieur Rigaud rappelle que cette liste a été élaborée et votée par le Conseil d'école doctorale.

Le deuxième point sur lequel la CR doit se prononcer est la nomination de la Direction de l'ED. Un nouveau contrat d'association avec l'État a été signé le 1^{er} septembre 2024, ce qui implique d'établir une nouvelle Direction. Le Conseil de SPIM s'est réuni le 2 juillet 2024 et a proposé de reconduire la Direction en place, à savoir M. Fabrice Sthal (SUPMICROTECH, FEMTO-ST) en tant que Directeur et M. Patrick Marquié (UB, ImViA) en tant que Directeur adjoint.

Une fois l'avis de la CR de SUPMICROTECH rendu sur ces 2 points, et celui de l'Institut Agro de Dijon qui aura lieu en semaine 41, les nominations des Directeurs pourront être faites et remontées au Ministère.

Suite à une question posée, la validation de la spécialité choisie par le doctorant est portée par le Directeur de thèse, puis le Directeur du laboratoire et enfin le Directeur de l'ED. Un point de vigilance est porté sur le choix de la bonne spécialité, notamment pour l'employabilité. En cas d'erreur, il est possible de la modifier (avant la soutenance).

Même si la liste des spécialités de l'ED est exhaustive, il n'est pas possible de la restreindre au niveau de l'Établissement.

Il est précisé que seule la spécialité est reportée sur le diplôme. Une mention peut éventuellement être ajoutée.

Le Directeur remercie M. Rigaud pour son intervention.

➤ **APPROBATION DU RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS DU CAC DU 21 MARS 2024**

M. Brézillon signale que sa présence n'est pas indiquée sur la liste d'émergence.

Le Directeur apporte la correction.

Une erreur de forme sur le "temps" employé sur les événements liés à la procédure de recrutement a été observée et sera corrigée.

Le Directeur soumet le projet de délibération au vote.

Les membres du CA approuvent le relevé des délibérations du CA du 21 mars 2024 à l'unanimité des votants (0 contre, 0 abstention).

➤ **POINT RENTRÉE 2024**

Le Directeur rappelle que l'École recrute principalement sur le concours CCINP, sur toutes les filières. Il présente le nombre d'élèves recrutés par filière. Le nombre total d'élèves recrutés en 2024 est sensiblement identique aux années précédentes. Le taux de remplissage se situe entre 80 % et 90 %. Plusieurs paramètres entrent en compte, notamment avec un vivier en décroissance au niveau des classes préparatoires. L'effet de la réforme du baccalauréat se fait ressentir cette année, avec une diminution du nombre d'élèves se dirigeant vers les filières scientifiques. La réforme de la transformation des DUT en BUT est également impactante avec une majorité d'étudiants diplômés choisissant des filières par apprentissage pour leur poursuite d'étude.

Le Directeur indique que cette évolution décroissante est générale sur l'ensemble des écoles. La question se pose donc de savoir comment maintenir un nombre d'étudiants suffisant pour former les ingénieurs de demain (avec un besoin estimé à la hausse de 20 000 ingénieurs de plus par an). Une petite correction a été apportée à la réforme du baccalauréat, mais cela ne sera pas suffisant. Le Directeur précise que seulement 37 % des étudiants diplômés au niveau national en 2023 sont issus de classes préparatoires. Une concurrence des écoles recrutant directement après le baccalauréat est observée. Le Directeur invite à la vigilance à l'avenir, et à développer une stratégie visant à amplifier le nombre d'élèves entrants, du moins, à le maintenir.

Le Directeur poursuit en précisant le recrutement par filière. Sur la filière Math/Physique, 29 élèves sont inscrits pour un nombre de places disponibles de 40. Sur la filière MP Informatique, nouvelle filière créée il y a 3 ans, il y a eu très peu de candidats au niveau national et donc aucun étudiant de cette filière n'a intégré l'École. Le recrutement sera fermé sur cette filière l'année prochaine. 26 élèves issus de la filière Physique/Chimie ont été recrutés sur les 25 places disponibles, 44 sur 54 pour la filière Physique/Sciences de l'ingénieur, 39 sur 45 pour la filière Physique/Technologie, 9 sur 10 pour la filière Technologie/Sciences de l'ingénieur. Le Directeur mentionne qu'une nouvelle problématique a été constatée cette année, à savoir que des étudiants ayant fait leur rentrée à l'École sont partis suite au dernier appel.

Des discussions sont en cours au niveau du Ministère pour faire face à ces recrutements en baisse. Il n'existe pas de rapports officiels quantifiant cette évolution, mais l'École travaille à avoir des indicateurs fiables et ainsi les faire remonter à la CDEFI notamment.

Au niveau national, le taux de remplissage est d'environ 90 %.

Le Directeur précise que le taux de recrutement, au niveau de l'École, est à ce niveau, également en raison du souhait de conserver la qualité des étudiants entrants. La question se posera l'année prochaine de baisser le niveau de la barre de recrutement pour augmenter le taux de recrutement. Le Directeur poursuit en présentant les chiffres sur la formation par apprentissage. Concernant la filière Microtechniques et Design, parcours Luxe et Précision, 14 étudiants ont été recrutés sur les 14 places disponibles. Sur la filière Microtechniques et Design, parcours Microtechniques et Santé, 14 étudiants ont été recrutés sur les 14 places disponibles. Sur la filière Mécanique, 28 étudiants ont été recrutés sur les 28 places disponibles. Le plein est donc fait sur la formation par apprentissage. Le Directeur indique que le nombre de demandes est supérieur à la capacité d'accueil et que le recrutement a été bouclé bien avant la fin de la date limite. Un contraste par rapport à la formation initiale est donc noté. Cependant, le Ministère a annoncé une baisse de l'aide accordée aux entreprises pour l'embauche des apprentis (baisse de 2000 €). Reste à savoir si cela impactera le recrutement au niveau des écoles d'ingénieurs.

L'écart entre les étudiants admissibles et les étudiants admis sera ajouté lors de la prochaine présentation. Le Directeur adjoint à la formation et à la vie étudiante mentionne que les demandes de recrutement d'apprentis de la part des entreprises sont parfois supérieures à la capacité de l'École. Le Directeur indique que l'augmentation de la capacité d'accueil sur la formation par apprentissage est prévue progressivement sur les 3 ans à venir (14 places en plus).

Au total, 231 élèves sont inscrits en première année dont 201 primo-entrants.

Suite à une remarque, il est précisé que les étudiants issus du BUT doivent suivre la totalité du parcours de formation. Une réflexion est peut-être à mener en interne afin de définir une équivalence à ces étudiants pour éviter leur "fuite" vers des formations plus courtes.

➤ **CAMPAGNE-EMPLOIS**

(M. Cabodevila rejoint la séance)

Lors du dernier CAC du mois de mars, la campagne-emplois 2024-2025 et son processus avaient été présentés. Il avait été indiqué que, potentiellement, la campagne-emplois en cours pourrait avoir des impacts sur la campagne à venir. C'est effectivement le cas. Le Directeur précise que 6 enseignants-chercheurs ont été recrutés, 4 postes de MCF et 2 de PU. Sur les postes de MCF, le recrutement a majoritairement été exogène. Sur les postes de PU, il s'agit de 2 collègues qui ont été promus en interne, ce qui implique la libération de 2 postes de MCF pour la campagne 2024-2025. Ces 2 postes seront donc mis au concours et viennent en complément des postes déjà annoncés lors de la présentation de la campagne-emplois du mois de mars.

Une note présentant la modification de la campagne-emplois 2024-2025 a été envoyée aux intéressés afin de recenser leurs besoins en retour. La date de remontée était fixée au 30 septembre dernier. Deux réunions ont été programmées dans le cadre des discussions et des dialogues pour statuer sur ces postes (qualification et profil) ; la première aura lieu le 17 octobre, la seconde le 21 novembre. Les propositions de la campagne-emplois passeront au CAC du 5 décembre prochain et au CSA du 10 décembre.

A la campagne-emplois 2023-2024, une Chaire de Professeur Junior était au concours. Le recrutement n'ayant pas été effectué, le prolongement de l'appel sera demandé au Ministère pour intégrer cette CPJ à la campagne-emplois 2024-2025. Potentiellement, une troisième candidature sera demandée. Le Directeur mentionne que l'État a annoncé, dans le cadre de la LPR, que seuls les crédits concernant la progression de carrière des personnels seront sanctuarisés. Le financement des CPJ n'est pas garanti. Le Directeur a sollicité le Ministère pour avoir une réponse la plus précise possible à ce sujet afin de demander ou non une troisième CPJ. Par ailleurs, le Ministère a demandé à l'École de leur spécifier le support d'emploi qui sera supprimé sur le plafond propre pour intégrer la CPJ actuelle, alors que les promesses allaient vers une création d'emploi. Ce point fait également partie des interrogations soumises au Ministère par le Directeur. Dans ce contexte, il n'est pas certain de maintenir la deuxième CPJ.

A ce jour, le Directeur indique qu'il serait possible d'intégrer la CPJ sur le plafond d'emplois de l'École, car ce dernier n'est pas saturé, mais à condition que l'État verse la masse salariale correspondante.

Suite aux discussions, le Directeur précise que la promotion des collègues internes sur les postes de PU ne suit pas la volonté initiale de l'École qui se tourne davantage vers le recrutement exogène. Cependant, suite à la procédure, le jury a classé premier sur l'un des deux concours et deuxième sur l'autre les 2 candidats internes. Le candidat externe classé premier sur l'un des postes a démissionné.

➤ **ACTUALITES DU SITE**

Le Directeur rappelle que la construction de l'EPE est en cours, regroupant SUPMICROTECH, l'UTBM et l'UFC et des établissements associés. Les statuts ont été élaborés et votés par les différents CA des établissements membres-fondateurs après avis de leur CSA. Les établissements-associés ont également voté. Le passage des statuts au CNESER est prévu le 8 octobre pour son avis avant le décret. Le CNESER rendra également son avis sur l'EPE Bourgogne Europe.

Une convention de coopération territoriale (CCT) doit être établie entre les 2 EPE. Le Ministère aurait souhaité que cette convention soit évaluée par le CNESER le 8 octobre, mais le document n'est pas suffisamment finalisé pour cela. La version provisoire de la CCT vient d'être envoyée au Ministère (mardi 1^{er} octobre). La CCT sera évaluée lors du prochain CNESER de novembre.

Une fois l'avis du CNESER rendu, le décret de création de l'EPE sera pris avant le 29 novembre prochain pour une création de l'EPE au 1^{er} décembre 2024. L'actuelle Présidente de l'UFC sera l'administratrice provisoire de l'EPE jusqu'aux élections du Président à la fin du printemps 2025. Le mandat de la Présidente de l'UFC prenant fin le 30 novembre 2024, la Présidence de l'UFC durant le mois de décembre sera assurée par l'actuel Vice-Président du CA de l'UFC. Un CA provisoire de l'EPE sera constitué. Un vote du budget initial de l'EPE aura lieu en décembre. La ComUE, telle qu'elle existe aujourd'hui, ne sera plus au 31 décembre 2024. De même pour l'UFC.

Le Directeur indique que le nom de l'EPE "Université Pasteur Bourgogne-Franche-Comté" va changer en raison de l'opposition de l'Institut Pasteur quant à l'utilisation de la désignation "Université Pasteur" pour l'EPE pour éviter toute confusion avec leur fondation. Le nom de l'EPE sera "Université Marie et Louis Pasteur". Les termes "Bourgogne Franche-Comté" seront abandonnés afin d'éviter d'autres débats délicats avec l'EPE dijonnais.

Suite à une remarque, le Directeur précise que l'Institut Agro de Dijon n'est plus membre-fondateur de l'EPE. Cet établissement, sans personnalité morale et juridique, est une composante de l'Institut Agro National. La Directrice de l'Institut Agro ne s'est pas positionnée pour être membre fondateur de l'EPE, ni de l'EPE Bourgogne Europe. L'Institut Agro de Dijon sera associé par convention simple, mais pas dans le décret.

Le Directeur exprime son souhait de réussite dans la création de l'EPE. Parmi les projets qui y gravitent, l'idée de créer une classe préparatoire intégrée, commune avec l'UTBM, pourrait être un élément de réponse au problème du recrutement décroissant des élèves ingénieurs.

Le Directeur précise que l'EPE sera structuré en interne de 4 Instituts, dont 1 Institut de Technologie. Un séminaire traitant de la définition de cet Institut aura lieu le 22 novembre prochain. Une présentation sur la structure de l'Institut sera effectuée, suivie par des ateliers de réflexion sur différentes thématiques.

L'Institut partira du niveau Baccalauréat jusqu'au niveau Doctorat avec une brique transversale aux 4 Instituts de l'EPE (collège de premier cycle).

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

Aucune question diverse n'a été posée.

Le Directeur remercie les membres du CAC et clôture la séance.

La séance est levée à 14h30.



**LISTE D'EMARGEMENT DU CONSEIL ACADEMIQUE
DE SUPMICROTECH**

le Jeudi 3 octobre 2024 - 13h30

	Pouvoir donné à	Signatures
VAIRAC Pascal		
VARNIER Christophe		
OUISSSE Morvan		
ABDEL HAFIZ Moustafa		
DEVEL Michel		
DIELEMANS Christophe		
GILBIN Alexandre		
NAMAH Gawtum		
PHAN HUY Kien		
RAMASSO Emmanuel		
RICOCHON Solenne		
SKEET-BURE Sarah		
VERNIER David		
FEMELI Guillem		
JOACHIM Gabriel		
KITZINGER Alaric		
MARZOUKI Yoesra		
MASSOULE Dorian		
NOVELLI Clara		
VARRAUX Killian		
VERITE Marius		
CAGNE Laurent		
MANGENOT Laurence	Excusée	
MOUTURIER-GRILLOT Delphine		
VARESCON Firmin		
ALIBAUD Nathaël	E.ROSSETTI	
BARON Thomas		
GRAILHE Pierre		
KERSALE Yann	NICOLAS JM	
MALLET Sylvaine		visio
MARGUERON Samuel	S.BOUVIER	visio
MARTIN Gilles	P. Bacon	
NICOD Jean-Marc		
RATIER Nicolas		
ROSSETTI Emmanuel		
STHAL Fabrice		
BREUREC Juliette		
HAUDEN Martin		
BOUVIER Salima		visio
BREZILLON Patrick		visio
NOUVEAU Corinne	Excusée Déclaration à	visio
POULIN-VITTRANT Guylaine	F-STHAL	
SANCHETTE Frédéric		visio
TESSIER Gilles		
GAUTHIER Michael		
CABODEVILLA Gonzalo		
RIGAUD Thierry		visio
MAUPIN David		
ROBERT Eric		